

Agence Raccordement Electricité

DDT 58  
2 RUE DES PATIS  
BP 30069  
58020 NEVERS CEDEX

Téléphone : 0970831970  
Télécopie :  
Courriel : [brgne-cuau@enedis.fr](mailto:brgne-cuau@enedis.fr)  
Interlocuteur : VALENTIM Roseline

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

CHALON-SUR-SAONE, le 02/03/2022

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05816221A0001  
Adresse : Chaume du sauveur  
58410 MENESTREAU  
Référence cadastrale : Section A , Parcelle n° 0004  
Nom du demandeur : Simon Patrick

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Roseline VALENTIM**

**Votre conseiller**

1/1

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

